



(1)

# **DROIT INCONTOURNABLE DE VOTE : UNE RÉALITÉ POUR TOUS ? ÉLECTIONS EUROPÉENNES DE MAI 2019 : PISTES ET ENJEUX POUR LES PERSONNES AVEC DES DIFFICULTÉS DE COMPRÉHENSION**

Rose Eboko

Analyse ASPH 2019

(1) Photo Fotolia

Éditrice responsable :  
Ouiam Messaoudi - Rue Saint-Jean 32-38 – 1000 Bruxelles

Ont participé au contenu de cette analyse :

Maxime Counet, maître de conférences, doctorant, Unité des Systèmes politiques belges et  
Florence Bianchi & Morgane Evain -ASPH Liège.



Après les élections communales et provinciales d'octobre 2018, la régionale ASPH de Liège se lançait une fois de plus le défi, de travailler sur l'amélioration des conditions d'accessibilité aux élections en général, pour les personnes avec une déficience intellectuelle, ayant des difficultés de compréhension dans le cadre du projet « Toi, moi, nous tous égaux devant le vote. ». L'occasion de revenir sur les freins à l'activation du droit et du devoir de vote pour un public particulièrement concerné par l'abstention. Cette abstention est le résultat de nombreux facteurs conjugués que nous tentons dans la présente analyse de déconstruire pour en identifier des solutions. Autant de constats que de propositions qui émanent du public cible lui-même, au plus près du terrain.

## De la personne en situation de handicap au système handicapant

En effet, l'article 29 de la Convention relative aux droits des personnes handicapées stipule d'emblée que : «La notion de handicap évolue et le handicap résulte de l'interaction entre des personnes présentant des incapacités et les barrières comportementales et environnementales qui font obstacle à leur pleine et effective participation à la société sur la base de l'égalité avec les autres ». [...] « Par personnes handicapées on entend des personnes qui présentent des incapacités physiques, mentales, intellectuelles ou sensorielles durables dont l'interaction avec diverses barrières peut faire obstacle à leur pleine et effective participation à la société sur la base de l'égalité avec les autres»<sup>1</sup>.

Par le biais de cette convention, il est rappelé aux états membres que c'est l'environnement qui doit s'adapter aux personnes en situation de handicap afin de devenir inclusif pour environ 70 millions de personnes qui constituent ce public cible<sup>2</sup>. Gardons à l'esprit que les électeurs européens peuvent influencer la composition politique du parlement européen, dans la mesure où 540 millions de citoyens sont concernés, chiffre non négligeable qui représente aussi un enjeu déterminant pour les principales orientations et décisions de l'Union européenne, à l'heure de la montée du populisme et des clivages politiques.

L'Union européenne a du poids et au travers des lois adoptées, elle « oblige » les états membres à atteindre les « standards minimum » instaurés par la convention ONU. Cela est bénéfique pour le secteur du handicap, notamment grâce aux enjeux que cela implique pour l'accessibilité plurielle, l'emploi, l'exportabilité des droits et la liberté de mouvement, etc.

Comme nous l'avons souligné au début de cette analyse, suite aux élections communales et provinciales d'octobre 2018, et après avoir enquêté et préparé des groupes de personnes avec des difficultés de compréhension à mieux appréhender les rouages des élections pour aller voter, il ressort que ce public a encore péniblement accès au vote (beaucoup parmi ces personnes rendent des certificats médicaux ou se font accompagner pour voter sans comprendre réellement les enjeux qui y sont liés). C'est pourquoi la régionale ASPH de Liège a choisi de mettre sur pied un processus

---

<sup>1</sup> Mémoire ASPH, 2019. <http://www.asph.be/SiteCollectionDocuments/Memorandum ASPH 2019.pdf>

<sup>2</sup> Handylague ASPH n°2 (2019), « Dossier : les élections plus qu'un devoir, un enjeu de société », pp. 13-14

de sensibilisation et d'accompagnement critique, afin de donner accès de manière équitable au vote, aux citoyens avec handicap mental et/ou avec difficultés de compréhension.

Notons que l'objectif de ce travail était double, à savoir d'une part fournir des informations compréhensibles aux participants sur les élections européennes de 2019 ; leur permettre de s'entraîner à voter, mais aussi porter leurs voix à l'issue des élections afin de faire connaître les réalités du terrain et construire avec le public cible un argumentaire à relayer auprès du politique. L'ASPH assure d'ailleurs, en collaboration avec le CAWAB, le relais de ces informations.

De mars à mai 2019, une quarantaine de groupes (c'est-à-dire 275 personnes issues d'une vingtaine d'institutions et écoles spécialisées de la province de Liège au total) ont été accompagnés et sensibilisés.

À l'issue de ce travail, les animatrices ont évalué les animations et il en est ressorti une série de recommandations par les personnes en situation de handicap elles-mêmes qui rejoignent certaines déjà émises par différentes associations, par le biais du CAWAB. Cette analyse est l'occasion de présenter les freins rencontrés par les citoyens ayant des difficultés de compréhension ou en situation de handicap mental et par le même canal, de porter leurs voix et inviter les communes à améliorer de manière concrète les procédures mises en place et intégrer davantage d'actions inclusives à l'occasion des futures élections. Il s'agit d'une obligation reprise par la convention ONU qui n'est toujours pas d'application généralisée dans l'ensemble des communes belges.

### **Entre vouloir voter et pouvoir voter, des constats... et des solutions !**

Les conseils pour améliorer l'accessibilité des élections au sens large recueillis lors des différentes rencontres sont inspirés des idées émises par les participants pendant les animations et ils découlent aussi des constats relevés par les animatrices pendant la construction de l'animation.

**Constat n° 1 :** Le manque d'information au sujet de la politique auprès des personnes en situation de handicap et des plus jeunes peut avoir des conséquences dramatiques : absence aux urnes, voter sans s'être renseigné au préalable et laisser faire le hasard, agir par mimétisme en copiant le choix d'une tierce personne... Lors des animations, des choses effarantes ont été entendues par les animatrices. Exemple : « J'ai voté pour une personne dont le prénom me plaisait », « On est viré de Belgique si on ne vote pas ! », « On vote pour avoir un travail », etc.

Ce public n'est pas assez informé, il n'est pas assez outillé en matière d'informations. Dans certains groupes, le désintérêt était bien présent au début. Bien que l'animation ait été pensée et adaptée pour le public concerné, il s'avère quand même que le sujet en lui-même est complexe. Il s'agit donc d'outiller les personnes en difficulté pour développer leur esprit critique! Cela éviterait les absences aux urnes (ce qui équivaut à un non-choix), les votes aléatoires, mais aussi l'élection de partis situés dans les extrêmes du paysage politique, sans même en avoir conscience.

**Que faire ?** Informer davantage les jeunes en âge de voter et les personnes en situation de « handicap » sur le vote, mais aussi sur les différents partis politiques en organisant par exemple des rencontres ou des cours « ludiques ». Les animations sur ce sujet manquent ! Il est également indispensable d'en proposer dans les écoles ordinaires et spécialisées, dans les institutions, maisons de jeunes, ou toute autre structure qui le permet, pour informer, outiller, mais aussi sensibiliser les citoyens sur l'importance de se rendre aux urnes. Il est nécessaire de rendre les voix aux citoyens en droit et en devoir de voter tout en les sensibilisant au fait que leur voix est importante et qu'elle a de la valeur !

**Constat n°2 :** À l'ASPH, les animatrices sont conscientes que bien qu'existantes<sup>3</sup>, les informations ne sont néanmoins pas facilement accessibles pour les personnes qui n'ont pas Internet par exemple, ou pour celles qui ne manient pas bien l'outil informatique. Elles peuvent s'avérer compliquées aussi pour des personnes ayant des difficultés de compréhension, et/ou de lecture.

**Que faire ?** Les partis politiques gagneraient à faire appel à des associations spécialisées dans la sphère de la déficience intellectuelle comme l'Asbl Inclusion<sup>4</sup>, l'ASPH ou d'autres pour réécrire leurs programmes en facile à lire et à comprendre, utiliser des pictogrammes pour faciliter la compréhension (ce qui aura également un intérêt pour les personnes qui ne savent pas lire ou ont une déficience intellectuelle). Comme cela a déjà été souligné par Maï Paulus dans une précédente analyse « Sans exclure aucun type de handicap, notre but est d'arriver à une inclusion dans le respect des besoins des personnes ayant des difficultés permanentes ou temporaires pour interagir avec leur environnement, et les reconnaître en tant que personnes avant de les définir par leur pathologie ou déficience physique, par exemple. Nous soulignons qu'il ne s'agit pas de "normaliser" les individualités qui seraient marginales ou déviantes des normes sociales, mais plutôt de naturaliser les différences.»<sup>5</sup>

Il serait aussi judicieux pour le service public intérieur de rendre les informations simplifiées disponibles également en format papier, et qu'il en soit de même pour les programmes électoraux comme pour les bulletins de vote, de manière à améliorer l'accessibilité de l'information et de la communication numérique telle que soulignée en page 14 du Mémorandum 2019 du CAWaB<sup>6</sup>, par les associations qui en sont membres.

**Constat n°3 :** Les programmes électoraux sont généralement transmis en format papier et bien souvent encore, les citoyens doivent chercher par leurs propres moyens sur internet les partis qui se présentent (exception faite de quelques partis seulement), ce qui rend les démarches encore plus

---

<sup>3</sup> *Comment voter ?* (s.d.) en ligne sur le site du Service public fédéral Intérieur <https://elections.fgov.be/electeurs/comment-voter>, consulté le 24/10/19

<sup>4</sup> Site de Inclusion asbl (s.d.) en ligne <https://www.inclusion-asbl.be/>, consulté le 12/10.19

<sup>5</sup> Paulus, M. (2018) *Handicap : de quoi parlons-nous ?* en ligne <http://www.asph.be/PublicationsEtOutils/AnalysesEtEtudes/Citoyennete/Pages/2018-handicap-de-quoi-parlons-nous.aspx>, consulté le 23/09/19

<sup>6</sup> CAWaB Mémorandum (2019) en ligne <https://cawab.be/IMG/pdf/memorandum-cawab-elections-mai-2019-2.pdf>, consulté le 23/10/19

compliquées. Il en est de même pour les personnes qui n'ont pas internet, celles qui ne savent pas s'en servir (fracture numérique), etc. Au-delà des personnes visées, l'aménagement des programmes aidera aussi d'autres publics comme les primoarrivants, les personnes qui ont une déficience intellectuelle, les élèves, les personnes qui ont des difficultés à saisir la complexité de nos systèmes électoraux... et la liste est loin d'être exhaustive.

**Que faire ?** Prévoir un flyer unique avec le nom de chaque parti qui se présente et le lien du site sur lequel se trouve son programme (avec possibilité de le transmettre en format papier sur demande). Ce flyer doit être labellisé « facile à lire et à comprendre » et le site doit être « anysurfer ».<sup>7</sup>

Il faudrait également éventuellement proposer à des représentants de partis politiques démocratiques de prévoir des capsules vidéo où ils expliquent les grandes lignes de leurs programmes de partis ainsi que les retombées concrètes pour les personnes en situation de handicap. Des supports qui seraient alors facilement utilisables par les enseignants, les animateurs, etc. comme base de débat critique. En clair, plus d'actions concrètes et probantes, moins d'abstrait!

**Constat n°4 :** Face à tant d'informations, à toutes les étapes à franchir le Jour J, certaines personnes sont très stressées. Il est donc impératif et judicieux de rendre les démarches plus simples, non seulement pour éviter de mettre de côté ce public souvent précarisé et déjà fragilisé par les situations de handicap et courir le risque d'accentuer les inégalités, mais aussi pour que finalement l'inclusion soit une réalité et un principe vécus par tous.

**Que faire ?** : Le vote électronique est décrit par une grande majorité des participants comme étant plus simple que le vote papier. Si le format papier est conservé, pour une facilité de compréhension pour notre public, il faudrait faire en sorte que les numéros de liste se suivent sur le bulletin de vote.

Liste 1		Liste 2	
W	X	Y	Z
Marie	Pierre	Jacques	Eve
John	Isabelle	Ida	Medhi
Livio	Paul	Anatol	Dima
Ahmed	Fadila	Amhed	Maryem
Rose	Yvan	Olivier	Patrick
		Adriana	Fanny
		Youri	Jean-Paul
			Valérie
			Katia

<sup>7</sup> Site de Anysurfer (s.d.) en ligne <https://www.anysurfer.be/fr>, consulté le 07/06/19

Les possibilités d'actions proposées par les personnes en situation de handicap sont nombreuses :

- ♣ Les programmes électoraux pourraient être transmis via le toutes-boîtes, et/ou via les journaux communaux, un à deux mois avant et doivent avoir une version labellisée « facile à lire et à comprendre ».
- ♣ Comme en France, les programmes électoraux et les bulletins de vote pourraient être envoyés par chaque parti à tous les électeurs. Le citoyen peut donc ainsi faire son choix au préalable à son domicile et n'a plus qu'à mettre son bulletin dans l'urne le jour des élections.
- ♣ Diffuser une musique relaxante dans le local.
- ♣ Peut-être de manière idéaliste, organiser les élections sur base de rendez-vous, en définissant des horaires précis par tranches suivant le quartier où habitent les personnes, par exemple (pour éviter la foule).
- ♣ Prévoir des pictogrammes dans chaque bureau avec les différentes étapes à franchir, qui reprennent par exemple, les informations suivantes :
  - donner sa carte d'identité et sa convocation
  - aller dans l'isoloir
  - remplir les bulletins
  - sortir avec les bulletins pliés
  - les mettre dans les urnes

**Constat n°5 :** Les bulletins de vote sont extrêmement compliqués à comprendre. C'est écrit très petit, très serré, dans une écriture peu adaptée. Certains sont immenses. Il y a plusieurs couleurs, plusieurs urnes... Pour quelqu'un qui a des difficultés de compréhension, c'est un fameux challenge !

**Que faire ?** Prévoir des photos à côté des candidats, que ce soit sur papier ou sur ordinateur. Cela faciliterait les choses pour les personnes qui ont des difficultés pour lire. En effet, cela nécessite un accompagnement en amont pour éviter qu'on ne vote aussi selon la tête, comme abordé dans le constat n°1. Une écriture plus lisible et plus grande serait également profitable à toutes et tous. Pour s'assurer que les bulletins soient bien remplis, il serait judicieux de mettre une affiche dans chaque isoloir avec une explication en facile à lire et à comprendre<sup>8</sup>.

**Constat n°6 :** Comme bon nombre de citoyens, des personnes déficientes intellectuelles sont parfois convoquées pour être assesseures. Force est de constater qu'elles rendent un certificat médical, selon leurs dires, pour « éviter de se ridiculiser » ou parce qu'elles ne s'en sentent pas capables.

**Que faire ?** Mettre des structures d'accompagnement en place (de manière bienveillante), afin d'éviter le refus d'être assesseur par la voie d'un certificat médical. Une sensibilisation pour les membres du bureau de vote ou une personne de référence sur place serait également à prévoir. Cela

---

<sup>8</sup> Site de Inclusion Europe en ligne <https://easy-to-read.eu/fr/european-logo/>, consulté le 14 /11/19

renforcerait la participation citoyenne pour ces personnes qui en sont déjà par ailleurs souvent isolées.

**Constat n°7 :** Avoir la capacité de se retrouver dans un bureau de vote, qu'il soit petit ou immense, est une tâche vraiment compliquée pour les personnes avec déficience intellectuelle. Cela est essentiellement dû à la signalétique peu visible et peu compréhensible appliquée sur place.

**Que faire ? :** Prévoir une signalétique simplifiée. Former des personnes qui pourraient guider et accompagner les personnes à besoins spécifiques sur place, par exemple les personnes chargées de l'accueil dans les bureaux de vote le jour même. Les associations de personnes en situation de handicap peuvent jouer leur rôle d'accompagnement dans cette formation. Cette formation/sensibilisation peut également être suivie par les présidents de bureau de vote, parfois amenés à entrer dans l'isoloir avec une personne en situation de handicap.

Bon nombre de revendications reprises ici sont par ailleurs relayées par les associations dans la sphère du handicap aux différents gouvernements afin de les inscrire dans les textes de loi. Dans les faits, il s'avère que les écueils auxquels font face les personnes en situation de handicap (et le cas échéant, les personnes déficientes intellectuelles) ne relèvent donc pas de cas isolés, mais sont bel et bien des situations récurrentes et des freins à l'inclusion soulignés par plusieurs associations membres du CAWaB au travers de leur Mémoire commun<sup>9</sup>. Cela permet aujourd'hui d'observer que les demandes des personnes concernées et des associations qui les représentent sont accordées. Même si cela est rassurant, nous observons aussi que cela ne fait pas avancer plus vite les chantiers d'accessibilité des élections.

## Conclusion

Si les recommandations faites de part et d'autre sont mises en place pour ce public dans le futur, il est fort à penser que les retombées seront positives. En effet, il est compliqué d'avoir de l'attrait pour quelque chose qu'on ne comprend pas...

Pourtant le défi est grand et a toute son importance, pour que la personne en situation de handicap joue et exerce pleinement son droit de vote et de citoyen actif, mais entre les textes et la réalité, il existe encore un trop grand décalage.

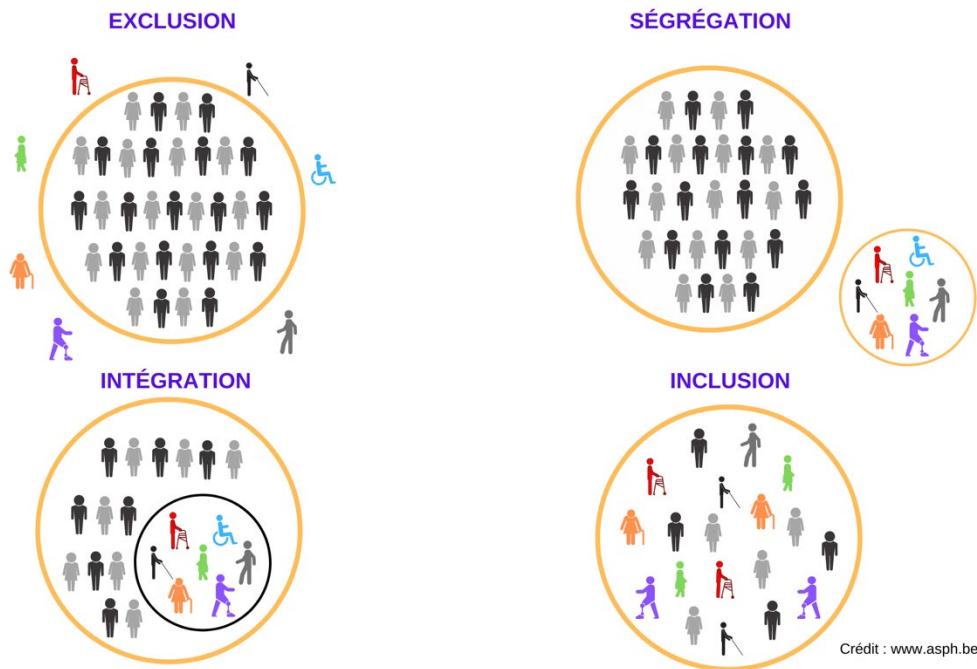
Bien que des avancées soient notées de la part du politique, et localement pointées par certaines personnes en situation de handicap, en tant qu'association de défense des droits des personnes en situation de handicap, nous soulignons qu'il reste des efforts de taille à fournir malgré tout, pour que

---

<sup>9</sup> CAWaB Mémoire (2019) en ligne <https://cawab.be/IMG/pdf/memorandum-cawab-elections-mai-2019-2.pdf>, consulté le 14/11/19



comme l'illustre le schéma ci-dessous, l'inclusion dans notre pays devient la norme, quels que soient les domaines et le public concernés.



Le politique doit prendre en compte les revendications des associations de personnes en situation de handicap, alimentées émisées par le terrain et donc des concernés eux-mêmes, afin d'améliorer le processus démocratique auquel ont droit les citoyens quels qu'ils soient, et répondre ainsi aux prescrits de la Convention ONU qui appellent les états à faire des droits des personnes en situation de handicap une réalité.

La démocratie est un bien précieux. Et pour la préserver, il faut permettre à tout un chacun de pouvoir poser des choix en pleine conscience, des plus jeunes aux moins jeunes, en situation de handicap ou non. Dans une société qui se veut inclusive, cela doit devenir une généralité, que chaque citoyen puisse remplir son devoir en comprenant les enjeux et en jouissant de ses droits !

## L'Association Socialiste de la Personne Handicapée

L'ASPH – **Association Socialiste de la Personne Handicapée** — défend les personnes en situation de handicap et/ou atteintes de maladie grave et invalidante, quels que soient leur âge ou leur appartenance philosophique.

Véritable syndicat des personnes en situation de handicap depuis presque 100 ans, l'ASPH agit concrètement pour **faire valoir les droits de ces personnes** : lobby politique, lutte contre toutes formes de discriminations, campagnes de sensibilisations, services d'aide et d'accompagnement, etc.

### Nos missions

- Conseiller, accompagner et défendre les personnes en situation de handicap, leur famille et leur entourage
- Militer pour plus de justice sociale
- Informer et sensibiliser le plus largement possible sur les handicaps et les maladies graves et invalidantes
- Informer le public sur toutes les matières qui le concernent
- Promouvoir l'accessibilité et l'inclusion dans tous les domaines de la vie

### Nos services

#### Un contact center

Pour toute question sur le handicap ou les maladies graves et invalidantes, composez-le **02/515 19 19** du lundi au jeudi de 8h30 à 15h et le vendredi, de 8h30 à 11h.

#### Handydroit®

Service de défense en justice auprès des juridictions du Tribunal du Travail. Handydroit® est compétent pour les matières liées aux allocations aux personnes handicapées, aux allocations familiales majorées, aux reconnaissances médicales, aux décisions de remise au travail et aux interventions octroyées par les Fonds régionaux.

#### Handyprotection

Pour toute personne en situation de handicap ou avec une maladie grave et invalidante, l'ASPH dispose d'un service technique spécialisé dans le conseil, la guidance et l'investigation dans le cadre des législations de protection de la personne handicapée.

## Cellule Anti-discrimination

L'ASPH est un point d'appui UNIA (anciennement, Centre pour l'Égalité des Chances) en ce qui concerne les situations discriminantes « handicap » afin d'introduire un signalement (plainte). Ex : votre compagnie d'assurance vous refuse une couverture, car vous êtes atteint d'une maladie chronique ? Elle vous propose une surprime ? Elle supprime votre police familiale en raison du handicap de votre enfant ou de votre partenaire ? Faites-nous-en part, nous assurerons le relais de votre situation.

## Handyaccessible

Notre association dispose d'un service en accessibilité compétent pour :

- Effectuer des visites de sites et proposer des aménagements adaptés
- Analyser des plans et vérifier si les réglementations régionales sont respectées
- Auditer les festivals et bâtiments selon les normes « Access-i »
- Proposer un suivi des travaux pour la mise en œuvre de l'accessibilité.

## Contact

ASPH – Rue Saint-Jean 32/38 – 1000 Bruxelles

Tél. 02/515 02 65 — [asph@solidaris.be](mailto:asph@solidaris.be)